

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015\_11\_4  
id. 2120

*L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**RD 11  
PR 19+177 À 19+405  
REPROFILEMENT DE CHAUSSÉE  
AUVILLAR  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 11.

Je vous rappelle que l'opération concernée a été adoptée par l'Assemblée Départementale lors du budget Primitif 2015, lors de sa séance des 28 et 29 janvier derniers.

La Commune d'Auvillar ayant souhaité, pour une meilleure coordination, confier au Conseil Départemental des travaux d'accompagnement, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à notre bénéfice, a été approuvée lors de notre Commission Permanente du 20 juillet 2015.

Ainsi, le Conseil Départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût avait été préalablement évalué à **935 775,84 € TTC**.

La Commune d'Auvillar apportera un concours financier de **521 890,00 €** correspondant aux travaux relevant de sa compétence.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 1er octobre 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal ci-joint.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 % et valeur technique au regard du mémoire technique 40 %.

RD 11 – PR 19+177 à 19+405 – Reprofilement de chaussée - AUVILLAR;

Montant : 758 200 € HT (909 840,00 € TTC)

Délai d'exécution : entre 20 et 25 semaines

Attributaire : Société EIFFAGE TP Sud-Ouest

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 1er octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
  - le marché de reprofillement de la RD 11, avec l'entreprise et pour le montant cités ci-dessus,
  - toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC